



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-258

PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2024

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Hospitalisation à Domicile

75-2024-04-19-00013 - Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics-Délégation de signature Florent Bousquié (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2024-04-19-00013

Arrêté de délégation de signature en matière de
marchés publics-Délégation de signature Florent
Bousquié

Arrêté de délégation de signature en matière de marchés publics

Le directeur de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP

Vu le code de la santé publique et notamment les articles R. 6147.5, R. 6147-10 et D. 6143-33

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du Centre national de gestion en date du 7 mars 2024 détachant Monsieur Florent BOUSQUIE, directeur d'hôpital (hors classe) sur l'emploi fonctionnel de directeur de l'hospitalisation à domicile de l'AP-HP pour une durée de quatre ans à compter du 11 mars 2024,

Vu l'arrêté 75-2024-03-27-00011 modifiant l'arrêté directorial fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté 75-2024-04-03-00018 modifiant l'arrêté directorial n°75-2022-07-08-00005 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à M. Florent BOUSQUIE directeur de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Etienne LISSILLOUR, Adjoint au directeur, directeur de la Stratégie, de la Qualité et des Projets et à M. Romain LE CLERC Directeur des Finances, de l'Investissement et des Services Economiques

En vue de signer, au nom du Directeur et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés :

- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les opérations de travaux déconcentrées, ainsi que pour les marchés de service afférents à ces opérations et les travaux d'entretien ;
- Selon les procédures de marchés publics pour toutes les fournitures et services figurant dans les familles de la nomenclature des fournitures et prestations homogènes de l'AP-HP, énumérées en annexe de l'arrêté directorial n° 75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP ;
- Selon les procédures de marchés publics subséquents à un accord-cadre passé par un Pôle d'Intérêt Commun.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne LISSILLOUR et de M. Romain LE CLERC, délégation de signature est donnée à :

Mme Marie-Gabrielle VAISSIÈRE, Directrice des Ressources Humaines
Et à Maryse ZALMA, Attachée principale d'administration hospitalière, Responsable des services économiques et marchés publics

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2022-07-08-00005 du 8 juillet 2022 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à M. Florent BOUSQUIE, directeur de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature du 09 janvier est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 avril 2024

SIGNÉ

Florent BOUSQUIE